

Bulletin de l'Association des démographes du Québec



Annexe : Le monde s'est prononcé

Volume 3, numéro 2, hors-série, 1974

Année mondiale de la population

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305791ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305791ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (imprimé)

1925-3478 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1974). Annexe : Le monde s'est prononcé. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 3(2), 74–77. <https://doi.org/10.7202/305791ar>

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1974

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ANNEXE

- * Nous reproduisons un résumé du Plan d'Action Mondial voté à la Conférence mondiale de la population. Ce texte a paru dans un tiré à part publié en français de la revue Peuples, Vol 1 no 5, 1974. Un numéro spécial de cette revue consacré entièrement à la Conférence mondiale de la Population a été publié en décembre 1974. Il n'a cependant été publié qu'en anglais "afin d'en accélérer la distribution". N.D.L.R.

Le Plan d'Action mondiale est le premier programme accepté à l'échelon mondial portant sur le problème fort contesté de la population. Il est donc inévitable que ce document soit le fruit de nombreux compromis, que certains objectifs spécifiques n'y figurent même pas alors que d'autres sont répétés à plusieurs reprises. D'aucuns affirment que la Conférence permet de renforcer l'objectif du Plan en insérant encore davantage les questions touchant aux problèmes démographiques dans le contexte du développement international. Il est permis d'en douter... Il établit certes un cadre solide de principes qui peuvent servir de guide aux gouvernements qui ont enfin pris conscience que planifier la population, c'est aussi planifier la nation tout entière. Le Plan permet encore d'accorder davantage d'importance au développement rural, au rôle de la femme dans la société et aux recherches. Nous vous en présentons ici un résumé.

Le Plan d'Action mondiale est divisé en quatre chapitres: Historique du Plan; Principes et objectifs du Plan; Recommandations touchant les mesures à envisager; Recommandations touchant l'application du plan d'Action.

L'historique fixe l'objectif du Plan ainsi: 'Une action concertée portant sur tous les aspects principaux de la réalité sociale et économique, y compris les phénomènes démographiques'.

Le Plan d'Action mondiale de la population vise expressément à modifier les variables démographiques; tout comme pour les autres stratégies, le Plan d'Action ne propose donc que des solutions partielles aux problèmes qui, de par le monde, font obstacle au développement. Aussi, le présent Plan doit-il être con-

sidéré comme un élément essentiel de l'ensemble des stratégies internationales, qui, à elles toutes, constituent la stratégie globale que la communauté internationale entend appliquer pour favoriser le développement économique et améliorer la qualité de la vie.'

'Lorsque l'accroissement de la population, ainsi que l'évolution de sa répartition géographique et de sa structure ne sont pas en harmonie avec la réalité sociale et économique et avec l'environnement, ils peuvent faire sérieusement obstacle à la réalisation d'un développement soutenu. Aussi les mesures visant à infléchir les tendances démographiques, sans prétendre tenir lieu de politique de développement social et économique peuvent, dans le contexte d'une telle politique, faciliter la solution de certains des problèmes qui se posent aux pays développés et aux pays en voie de développement et favoriser, à longue échéance, un processus de développement plus harmonieux et plus rationnel.'

Après un bref résumé de la situation démographique mondiale, le Plan souligne que l'étude des problèmes démographiques ne peut pas se réduire à la seule analyse des tendances de la population. Et le Plan d'ajouter que bien que la mortalité ait décliné dans les pays moins développés, 'le recul n'a pas été du même ordre partout'. 'C'est pourquoi, dans de nombreux pays peu développés, on considère que la réduction de la mortalité et notamment la réduction de la mortalité infantile, constitue l'un des objectifs les plus importants et les plus pressants.'

Un autre paragraphe mentionne encore que bien que 'le droit du couple de décider du nombre d'enfants qu'il veut avoir est reconnu dans un certain nombre d'instruments internationaux' nombreux sont encore les cas où les couples continuent d'avoir plus d'enfants qu'ils n'en désirent, ou au contraire moins qu'ils voudraient en avoir.

L'historique du Plan poursuit en mentionnant le problème causé par la migration vers les villes et conclut que la tendance qui fait que les jeunes quittent les

zones rurales nuit au développement économique. 'Aussi l'un des objectifs que se sont fixés de nombreux pays constitue-t-il à redonner vie aux campagnes'.

Passant à la structure des populations, le document conclut que bien que la proportion d'enfants dans les populations des pays peu développés déclinera à la fin du siècle, leur nombre réel ira grandissant. La pression démographique continuera de gonfler au moins jusqu'à la fin du siècle, à moins que l'économie de ces pays ne connaisse un fort développement. 'On s'attend également à une augmentation du nombre des personnes âgées,' d'où la nécessité urgente de mieux comprendre ces changements et de formuler des politiques tendant à aider les personnes âgées ainsi que l'ensemble de la communauté à s'y préparer.

'L'inertie démographique montre que, quelle que soit la politique adoptée en matière de fécondité, le développement social et économique, en particulier dans les pays peu développés, devra continuer, pendant de nombreuses décennies encore, à répondre aux besoins d'une population en accroissement.'

Le Chapitre second présente les principes sur lesquels il se fonde. A savoir: (a) L'un des buts essentiels du développement social et économique est d'améliorer le niveau de vie et la qualité de l'existence de chacun. (b) Un véritable processus de développement ne saurait s'instaurer si la dignité individuelle et la sécurité nationale ne sont pas garanties; la discrimination fondée sur la race, le sexe ou la religion, et la menace de destruction massive sont incompatibles avec le développement. (c) Les phénomènes démographiques et le développement sont interdépendants. (d) Les politiques démographiques sont des éléments constitutifs des politiques de développement social et économique. (e) Les politiques démographiques devraient être compatibles avec les valeurs humaines reconnues sur le plan international. (f) Tous les couples et les individus ont le droit de décider librement et de manière responsable du nombre d'enfants qu'ils

désirent avoir et leur espacement. Ils doivent également avoir accès à l'information et aux moyens qui doivent leur permettre d'y arriver. (g) La famille est l'unité de base de la société. Elle doit être protégée par la législation. (h) Les femmes ont le droit d'être intégrées à part entière dans le processus de développement, et de participer sur un plan d'égalité à la vie sociale, économique, culturelle, politique et intellectuelle. (i) Le Plan doit tenir compte des différences de conditions à l'intérieur du pays et entre les nations. (j) Lors de la formulation des politiques démographiques, on devra tenir compte des ressources naturelles, de l'environnement et de tous les aspects de la production alimentaire. Toute l'attention devra être portée pour que la distribution des ressources soit équitable et qu'il y ait un minimum de gaspillage. (k) Il est de plus en plus important que les mesures prises au niveau international s'occupent de développement et des problèmes de population, mais elles n'atteindront jamais leur objectif tant que les personnes démunies n'auront pas pu améliorer leurs conditions d'existence. (l) Le Plan d'action doit être assez souple pour tenir compte des conséquences des changements. (m) Les objectifs du Plan d'action doivent être conformes aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Le Chapitre second du Plan d'Action a pour objet d'amener les pays et la communauté internationale à mieux comprendre la corrélation qui existe entre les facteurs démographiques et les facteurs socio-économiques du développement.

Le Chapitre trois du Plan: 'Recommandations touchant les mesures à envisager' commence en affirmant que d'après les prévisions des Nations Unies, l'augmentation de la population mondiale passera de 2 pour cent par année, à 1,7 pour cent en 1985. Il n'est cependant pas fait mention de ces chiffres comme objectif à atteindre.

Le chapitre trois poursuit en invitant

'les pays qui considèrent que leur taux de croissance démographique actuel (...) fait obstacle à la réalisation de leurs objectifs en matière de mieux-être social à envisager (...) la possibilité de fixer des objectifs chiffrés de croissance démographique (...).'

Reprenant le problème de la mortalité, le Plan indique son unique objectif spécifique à savoir que: 'Pour les pays où l'on enregistre les taux de mortalité les plus élevés, l'un des objectifs du présent Plan d'Action est que d'ici à 1985, l'espérance de vie à la naissance ne soit dans aucun d'entre eux inférieure à 50 ans, ce qui revient à dire que le taux de mortalité infantile ne devrait en aucun cas dépasser 120 pour mille naissances vivantes.'

Le Plan n'indique aucune norme quant à la taille des familles, mais invite tous les pays à respecter indépendamment de leurs objectifs démographiques d'ensemble, le droit des couples de décider librement, en connaissance de cause et en toute responsabilité, du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, ainsi que des méthodes leur permettant de pratiquer la planification de la famille; à faire en sorte que les services de planification de la famille et services connexes s'attachent aussi bien à prévenir les naissances non souhaitées qu'à remédier aux cas de stérilité involontaire afin que tous les couples soient à même d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent; de s'assurer que la taille des familles puisse continuer à varier même lorsque les politiques visant à des taux de fécondité minimum auront été adoptés.

A recourir à du personnel sanitaire qualifié - cadres professionnels et auxiliaires, et assistants sociaux pour mieux assurer les services de planification de la famille. Que les fonctions dont sont chargées le personnel médical à différents échelons, soient redistribuées, afin de pallier la pénurie de personnel qualifié. A veiller que l'information décrite en détail les risques que peuvent comporter l'utilisation ou la non-utilisation de contraceptifs. Les gouvernements sont invités

à envisager la possibilité de fonder ou de coordonner leurs programmes de planification de la famille avec les programmes sanitaires et autres programmes conçus pour améliorer la qualité de la vie familiale.

Le Plan souligne l'importance de: 'L'intégration totale des femmes au processus de développement, en particulier en les faisant bénéficier davantage des possibilités offertes en matière d'éducation, en les faisant participer plus activement à la vie sociale, économique et politique' sur une base d'égalité avec les hommes. Les gouvernements sont priés de s'aligner sur les principes définis par les Nations Unies sur les droits de la femme. Le Plan reconnaît encore que l'amélioration du statut de la femme permettra de contribuer à réduire la taille des familles. La possibilité pour la femme de planifier ses naissances contribuera sans aucun doute à l'amélioration de son statut.

De nombreux paragraphes traitent encore des questions de la distribution de la population à l'intérieur des pays.

Passant à la distribution internationale de la population, le Plan d'Action recommande encore que les gouvernements facilitent les migrations internationales volontaires. Mais ces mouvements de transumance ne devraient pas être fondés sur des considérations raciales qui s'exercent au détriment des populations indigènes. 'Il est recommandé aux gouvernements d'être ouverts à toute mesure réalisable qui pourrait être prise par eux-mêmes ou par la communauté internationale afin de faciliter la migration internationale volontaire'. Les organisations internationales devraient assister les immigrants lors de leur installation dans le pays étranger.

Afin de mettre un frein à 'l'exode des compétences', tous les pays devraient coopérer pour aider les pays peu développés à fournir à leurs ressortissants l'éducation qui leur permettra par la suite de trouver un emploi.

Le Plan demande instamment aux pays en voie de développement de con-

sulérer les conséquences que le niveau actuel de leur fécondité peut avoir sur le développement de leur nation. Ils devraient également veiller aux mouvements migratoires des zones agricoles vers les régions industrielles. Les pays à bas niveau de fécondité sont priés de prendre en considération les effets que peuvent entraîner sur le pays une structure démographique vieillissante. Ils doivent veiller à offrir aux personnes âgées la sécurité nécessaire, dans le cadre de leurs programmes de développement.

S'occupant ensuite plus particulièrement de politique socio-économique, le Plan fait appel à la communauté internationale tout entière pour qu'elle vienne en aide aux pays en voie de développement. Si les différentes stratégies adoptées par les Nations Unies sont appliquées, elles devraient réduire le gouffre qui sépare les pays industrialisés des pays peu développés, elles devraient également contribuer à réduire le taux de croissance de la population.

Lors de la planification visant à l'harmonisation des tendances démographiques et des changements socio-économiques, les gouvernements devraient considérer les individus non pas comme de simples consommateurs, mais comme des producteurs. Il en découle que les plans de développement et l'assistance internationale devraient mettre l'accent sur l'éducation et la santé des individus. 'Investir' dans ces domaines, contribue donc à l'amélioration de la productivité.

L'abondance relative des ressources humaines devrait également être prise en considération lors de l'introduction des processus de rationalisation de la production.

Le Plan poursuit en indiquant qu'il est urgent que tous les pays dans tous les secteurs du domaine social, rationalisent leur utilisation des ressources naturelles afin que certaines personnes ne soient pas démunies des biens que d'autres gaspillent. Les gouvernements sont instamment priés de donner la priorité à l'amélioration de la production alimentaire et de développer de nouvelles

ressources dans ce domaine. La coopération internationale devrait permettre de fournir assez d'engrais, d'énergie et de nourriture à l'ensemble du globe.

Le chapitre III du Plan continue en mettant l'accent sur le fait qu'il faut encourager les recherches démographiques. Chaque nation devrait entreprendre un recensement entre 1975 et 1985, bien qu'il soit entendu que chaque pays est libre de prendre une décision à ce propos. Les gouvernements sont cependant priés d'établir des services qui permettent de rassembler, d'analyser et de faire connaître les statistiques démographiques. Une unité de la population devrait être créée à un niveau élevé de l'administration nationale.

Dix-sept domaines ont été nommés dans lesquels il serait urgent que des travaux de recherches soient effectués afin de combler les lacunes concernant certains aspects du problème démographique. Ces recherches portent sur l'identification des variables démographiques, la motivation des participants aux programmes démographiques et l'intégration d'une politique démographique dans les programmes de développement. Des recherches doivent encore être menées dans le domaine de la régulation de la fécondité - nouvelles et anciennes méthodes; les effets des différentes méthodes sur la santé et les valeurs culturelles; les causes et le traitement de la stérilité involontaire.

Le chapitre III étudie en dernier lieu l'enseignement et la formation. Le Plan souligne qu'étant donné l'impact de l'éducation sur le développement et sur le niveau de fécondité, tous les pays devraient donner la priorité au développement de leurs programmes d'enseignement, afin de combattre l'analphabétisme et d'inclure les questions démographiques dans leurs programmes. L'enseignement, aussi bien des filles que des garçons, devrait être encouragé.

Le Plan propose pour la formation des travailleurs sur le terrain: un programme international qui s'adapte aux besoins des apprentis dans les différentes régions

données. Cette formation devrait inclure un large éventail de branches et ne pas être trop spécialisée. Devraient y participer: les représentants du gouvernement et les chefs de file des travailleurs, et des différentes communautés.

Le chapitre IV, quant à lui, traite plus particulièrement des recommandations touchant l'application du Plan d'Action et qui comprennent le rôle des gouvernements, de la coopération internationale, le contrôle, l'examen et l'évaluation de la population.

Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans l'établissement des besoins démographiques du pays, ainsi que des problèmes qui en découlent. L'établissement 'chiffré' de la population devrait être mené systématiquement et périodiquement de manière à favoriser la rationalisation des prises de décision.

La coopération internationale devrait jouer un rôle accru soit sous forme d'assistance directe, soit encore sous forme de recherches, ou d'échange d'informations.

Les gouvernements sont priés de travailler en étroite collaboration avec les organismes non gouvernementaux et les agences internationales.

Les organes décisionnels des Nations Unies sont priés de considérer le Plan avec attention et de veiller à ce qu'il soit bien reçu. Les Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales sont chargés de reconnaître les besoins spéciaux qui existent dans le domaine de la formation des individus et d'y répondre de manière satisfaisante.

Le Plan demande que l'assistance aux pays peu développés soit accrue, en relation avec la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Le Plan termine en demandant que les nouvelles tendances démographiques et politiques soient continuellement supervisées par les Nations Unies et que leur révision intervienne tous les deux ans à partir de 1977. Une révision plus complète encore devant avoir lieu tous les cinq ans à partir de 1979.